

Informations déclarant

Nom Prénom MONTEIL Sabrina
Adresse email gestionrh@centre-medical-oussoulx.fr

Informations entreprise/UES

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale DIRECTION GENERALE DE L'ANCIENNE
ORGANISATION DE LA CROIX ROUGE RUSSE
Siren 775691967
Code NAF 87.30A - Hébergement social pour personnes âgées
Adresse 13 RUE ROBERT LINDET 75015 PARIS

Informations calcul et période de référence

**Année au titre de laquelle les indicateurs sont
calculés** 2025
Date de fin de la période de référence 31/12/2025
**Nombre de salariés pris en compte pour le calcul
des indicateurs** 75

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 3.7
Population envers laquelle l'écart est favorable Femmes
Nombre de points obtenus 36

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	23
Résultat final en nombre équivalent de salariés	2.5
Population envers laquelle l'écart est favorable	Femmes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	0
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	25
Nombre de points obtenus à l'indicateur	25

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité	Absence de retours de congé de maternité (ou d'adoption) au cours de la période de référence
----------------------------	--

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	4
Sexe des salariés sur-représentés	Femmes
Nombre de points obtenus	10

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	71
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	85
Résultat final sur 100 points	84

Publication des résultats obtenus

Date de publication	20/02/2026
Site Internet de publication	https://centre-medical-oussoulx.fr/

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

Réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes d'au moins 1 à 2 points lors de la prochaine campagne salariale, avec un objectif de stabilisation de l'écart en dessous de 2 % à horizon 2 ans.

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

Réduire l'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes à un maximum de 2 points dès la prochaine campagne salariale 2026 (au titre des données 2026), avec un objectif de suppression complète de l'écart sous 2 ans.

Date de publication des objectifs

20/02/2026